



sinistre et permis probatoire

Par **gilles07**, le **07/04/2010** à **19:18**

bonsoir

je voudrais un renseignement mon fils a eu un accrochage hier (le 06/04/2010) et il est assuré comme il se doit mais je voudrais savoir si il sort de sa periode de permis probatoire.

il est marqués sur son permis

valable du 05/04/2007 au 05/04/2010 donc cette periode est celle de dite probatoire.

et il est marqué sur le devant du permis: delivré par le prefet le 23/04/2007.

je voudrais donc savoir si a la date du sinistre il est dans le cadre de son permis probatoire.

si il est en dehors du permis probatoir il a une franchise de 150 euros et si il est "en dehors" du permis probatoie il n'a pas de franchise.

merci de votre reponse

bonsoir